

Image not found or type unknown



Avis de supplement de la taxe departementale

Par **kiki**, le **19/02/2010** à **10:21**

Bonjour, rnsuite au dépôt d'un d'un permis de construire en aout 2006 j'ai reçu a payer la taxe départementale avec un délais que j'ai respecté. rnor en décembre 2009 je reçois un courrier m'expliquant que le taux de la taxe a été voté en janvier 2005 et rendu exécutoire en février 2005 et me réclame la différence dans un très cour délais .rnot ils le droit de me réclamer cette somme si longtemps après.merci.